



Entente Athlétique Villefranche
Stade Lemouton - 43, rue Mirabeau
69400 Villefranche - Tél/Fax : 04-74-62-94-14



Athlétisme Calade Val de Saône
Athle.acvs@free.fr
<http://athleacvs.free.fr>



Val de Saône Athlétisme
Parc des sports - rte de Lyon
69250 Neuville

CHARTRE SPORTIVE

Vous venez de prendre ou de renouveler votre licence d'athlétisme dans l'une des sections de l'ACVS (Athlétisme Calade Val de Saône). Nous vous en remercions. Soyez assuré que l'ensemble de l'encadrement technique, mais aussi administratif, sera mobilisé, tout au long de l'année, pour que vous puissiez vous épanouir et progresser dans la pratique du sport que vous avez choisi.

Cette adhésion impose de votre part une participation active à la vie collective de l'association et notamment une assiduité aux entraînements hebdomadaires et une participation minimale annuelle à 3 compétitions.

D'autre part, nous vous demanderons, en cas de qualification, de vous engager obligatoirement à participer aux 2 tours d'interclubs qui se déroulent en mai et qui sont le reflet de notre vitalité.

Il vous sera également demandé de prendre part à l'organisation d'au minimum une manifestation organisée par le club (course sur route, meeting, ...).

Enfin nous vous informons que la participation au stage décentralisé de printemps sera strictement réservée aux athlètes motivés par la compétition.

Vos entraîneurs seront les seuls juges de votre comportement et du respect individuel de ces règles.

En récompense du respect de ces règles élémentaires de vie collective, une ristourne de 30 € vous sera accordée lors du renouvellement de votre adhésion, la saison prochaine.

Le comité directeur de l'ACVS.

Juillet 2010